

MAIRIE de MANGLIEU

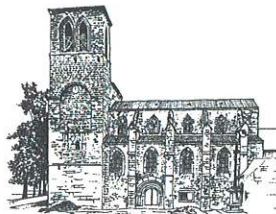
Arrondissement de Clermont-Ferrand

PUY-DE-DÔME

63270

Téléphone 04 73 71 52 01

E-mail : mairie.manglieu@wanadoo.fr



Le Maire,

EXTRAIT DU REGISTRE**DES DELIBERATIONS****DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-trois
Le 24 janvier,
Le Conseil Municipal de MANGLIEU
Dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de
Madame Michèle BROUSSE, Maire
En séance ordinaire, salle de la Mairie à 20 h 00
Date de convocation du Conseil Municipal : 16 janvier 2023

Présents : Madame BROUSSE Michèle, Monsieur BRUT Vincent, Monsieur MONTI Christian, Monsieur VERMOREL Julien, Madame WALRAND Andrée, Monsieur PAGES Patrice, BOUCHICHE Laurent, Monsieur FAURE Francis, Madame Emmanuelle BRUT

Absent :

Excusés : Madame LEGRIX Nathalie, Mélissa DELTOUR

Pouvoirs : 1, Madame LEGRIX donne pouvoir à Madame BROUSSE,

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent BRUT

Date de convocation : 16 janvier 2023

N°2023-01-24-09

Objet : Demande de subvention au titre du Fonds des Initiatives Communales (FIC) – Programme de voirie 2023 – Annule et remplace la délibération n° 2023-01-24-04

Vu le règlement du Fonds des Initiatives Communales 2023-2026,

Vu le budget communal,

Madame le Maire expose que le projet de réfection de voirie communale – Programme 2023 et dont le coût prévisionnel s'élève à 110 987,00 € HT soit 133 184,00 € TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre du Fonds des Initiatives Communales.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total : 110 987,00 €

DETR : 33 296,00 €

FIC : 44 395,00 €

Autofinancement communal : 33 296,00 €

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :

Le projet sera entièrement réalisé, pendant le 3^e trimestre de l'année en cours.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- arrêter le projet de Voirie 2023,
- adopter le plan de financement exposé ci-dessous,
- solliciter une subvention au titre du Fonds des Initiatives Communales.

Le Maire,
Michèle BROUSSE

